COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 DECEMBRE 2009

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

Présents : CURINIER Erick – RENUCCI Thierry- POLASTRO Maryse – PIZOT Katya (Adjoints) ROUANET Christian – BENLAKHLEF Omar – CHARRASSE Véronique – LE PENVEN Françoise – GOMEZ Jacqueline – VANPARYS Odette – SALIGNAC Elisabeth –

M. BELOTTI Michel donne pouvoir à Mme POLASTRO Maryse
M. BUCHAUT Romain donne pouvoir à M. CURINIER Erick

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente : **APPROUVE** à l'unanimité.

1 Approbation de la Révision Simplifiée du Plan d'Occupation des Sols

Après avoir pris connaissance du bilan de la concertation et des conclusions du rapport du Commissaire Enquêteur relatives à l'enquête Publique (du 02/11/2009 au 02/12/2009) concernant la Révision simplifiée du POS sur les crêtes de Sainte Cartier et Mal-Hivert pour le déclassement de l'Espace Boisé Classé sur une superficie de 17 ha et la modification du zonage, **le CONSEIL, Par 12 Voix POUR, 2 ABSTENTIONS**,

- **APPROUVE le bilan de la concertation** conformément aux articles L 300-2 et R 123-18 du Code de l'Urbanisme,
- **APPROUVE la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols de la Commune**
- **DIT Que** la présente délibération fera l'objet, conformément aux dispositions des articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, **d'un affichage en Mairie pendant un mois**, d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département,
- **DIT Que** conformément aux dispositions de l'article L 123-10 du Code de l'Urbanisme, la procédure de révision simplifiée approuvée du POS est tenu à la disposition du public en Mairie de ST-PAUL-LEZ-DURANCE

2 – CONTRAT DE LOCATION/MAINTENANCE – PHOTOCOPIEUR REX ROTARY

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du contrat de location et maintenance conclu avec la Société REX ROTARY (20/12/2006), la Commune a la possibilité de remplacer le matériel actuel par un nouveau modèle MPC 3300 DF (sans changement du coût de financement).Une pré-commande a été établie le 18/12/2009 sous réserves de l'accord du Conseil Municipal.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, LE CONSEIL

- **ACCEPTE** les termes du Contrat location / maintenance à passer avec la Sté REX ROTARY pour la location du photocopieur MPC 3300 DF.
- **VALIDE** la signature du contrat à la date du 18/12/2009.
- **DIT Que** les crédits seront prévus au Budget Primitif 2010 article 6135 « Location Mobilière ».

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 17h15.